

Dossier suivi par
M. Christian SERAIS
Chargé de missions
02 33 32 52 08
ddt-seb@orne.gouv.fr

Alençon, le **29 JUIL. 2022**

Madame le Maire,

Par courriel du 27 juillet 2022, vous sollicitez une dérogation aux dispositions de l'arrêté du 1^{er} avril 2022 adoptant des mesures de restrictions temporaires des usages de l'eau.

Vous demandez ainsi la possibilité d'arroser un jardin éphémère de 280 m², qui représente votre commune au concours des villes et villages fleuris 2022, à partir d'une réserve d'eau déconnectée entre 7h30 et 8h30.

La situation actuelle de sécheresse marquée a conduit au placement du bassin Sarthe amont en situation de crise sécheresse. La gestion quantitative économe de l'eau est l'affaire de tous, particuliers, entreprises et collectivités. Ces dernières ont par ailleurs un devoir d'exemplarité s'agissant de la préservation de la ressource en eau.

Suite à votre demande de dérogation, au vu des éléments exposés, celle-ci vous est accordée sous conditions de respect des mesures suivantes :

- l'eau utilisée proviendra de la réserve déconnectée ;
- l'arrosage sera réalisé de manière économe en excluant tous dispositifs non localisés (aspersion) ou automatiques (programmateur) entre 20h et 8h ;
- un cahier d'enregistrement des fréquences d'arrosage et des volumes utilisés sera mis en place et tenu à disposition des services de contrôle ;
- la communication sur la situation de crise sécheresse dans la zone d'alerte sera renforcée dans la commune, en particulier à proximité du jardin éphémère, avec la mention suivante : « Dérogation exceptionnelle précaire accordée par Monsieur le Préfet à la commune de Condé-sur-Sarthe – Usage public et réserve déconnectée ».

Madame le Maire
Mairie de Condé-sur-Sarthe
Place Bernard Suard
61250 CONDE-SUR-SARTHE

Cette dérogation pourra être abrogée à tout moment en cas d'aggravation de la situation ou de non respect des conditions requises.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Sébastien JALLET